

## Procès-verbal séance du Conseil Municipal du 30 août 2024

L'an deux mil vingt-vingt-quatre, le 30 août 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie HORRY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2024.

**Etaient présents :** Mesdames Céline BRUNET, Aurélie TRENTALAUD, Adeline CLÉDAT, Messieurs Jean-Marie HORRY, Gérard PRUGNAU, Denis MARTINIE, Gérard DUMONT, Samuel RIVERAIN, Loïc DÉsir.

**20h 15 :** Arrivée de Monsieur Christophe PALADE.

**20h 30 :** Arrivée de Madame Sonia GIRARDON.

**Absents excusés :**

Madame Marie-Claude SERVAES (procuration à Madame Adeline CLÉDAT),  
Monsieur Romain LAVILLE,  
Monsieur Vincent SOUMAGNAS.

Monsieur Gérard DUMONT *a été élu secrétaire de séance.*

### *1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2024*

Monsieur le Maire soumet ce compte-rendu au vote.

A l'unanimité, celui-ci est approuvé.

### *2) Présentation du programme de grosses réparations de voirie pour 2025*

Monsieur le Maire présente le dossier transmis par la communauté de communes ELAN et relatif au programme de travaux de voirie retenu en 2025.

Pour la commune de La Jonchère-Saint-Maurice, la voirie concernée est la VC 5 qui dessert le village des Fondelles sur une distance de 561 mètres. Le coût total prévisionnel de l'opération est de 26.718 €.

Le conseil à l'unanimité valide le projet.

Il est toutefois constaté, par plusieurs élus, que cette voirie est très souvent « souillée » par le passage des animaux de la ferme riveraine ainsi que par des engins agricoles, aussi il est souhaité qu'une sensibilisation soit faite auprès de l'exploitant pour que cette voie communale soit « respectée » eu égard aux autres usagers et riverains.

Cette remarque sera transmise au service concerné de la communauté de communes.

Par ailleurs, il est rappelé que suite à l'adoption du pacte financier et fiscal, une attribution de compensation en investissement a été instaurée pour la voirie ; pour notre commune, celle-ci a été fixée à 7.130€ en 2024..

Enfin, il est mentionné que ces travaux, portés par la communauté de communes, sont éligibles aux subventions du Conseil Départemental.

Monsieur le maire indique que la route du Puy-Bernard a été refaite récemment au titre du programme 2024, initié par la com com ; quelques améliorations en fin de secteur seraient peut-être à prévoir.

La réfection au Vignaud est prévue courant septembre ainsi que l'allée des Combes aux Adoux.

Madame Aurélie TRENTALAUD note que la rue du Parc nécessiterait également une réfection.

Monsieur le maire indique que l'ATEC doit présenter un projet ; la rue des Pervenches serait englobée dans cette étude.

### ***3) Adoption avenant de maîtrise d'œuvre de l'agrandissement de la maison de santé pluridisciplinaire***

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de délibérer sur l'adoption d'un avenant portant sur la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le programme initial a été respecté. Lors de la remise de l'avant-projet sommaire il a été décidé de renoncer à certaines prestations (photovoltaïque).

Le parti architectural a été validé, ainsi que l'utilisation de matériaux biosourcés, comme demandé au programme de l'opération.

Du fait de l'exiguïté pour accéder à la parcelle où aura lieu l'extension, des accès « chantiers » devront être aménagés sur des terrains adjacents ; le coût en a été chiffré dans l'avant-projet détaillé.

Aussi, afin de tenir compte de cette évolution il importe d'actualiser la rémunération de la maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions régissant le contrat de cette dernière en tenant compte de l'augmentation du montant des travaux et des études supplémentaires qui lui ont été demandées.

Cette rémunération s'élève désormais à 91.650,77 € pour un montant total du projet de 1.042.754,77 € HT.

Suite à une interrogation de Monsieur de Monsieur PALADE, il est précisé que le taux de rémunération fixé lors du choix du cabinet d'architectes n'a pas évolué ; cette augmentation est seulement liée au montant estimé du projet.

Pour rappel l'ATEC l'avait chiffré, en 2022, à 780.000 € HT

Cet avenant numéro 1 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Samuel RIVERAIN demande s'il n'est pas à craindre un dépassement, suite aux appels d'offres.

Monsieur le maire indique que pour chaque lot, estimé par l'économiste, une majoration de 5% a été appliquée pour anticiper les éventuels surcoûts.

A une question de Madame Aurélie TRENTALAUD, il est précisé que les travaux devraient débiter courant janvier 2025.

Monsieur le maire signale également qu'il y aurait lieu de prévoir une révision des loyers des professionnels de santé à compter de janvier 2025.

### ***4) Adoption de principe de la révision du P.L.U***

Lors de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme, deux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) avaient été inscrites. Les deux secteurs concernés sont situés, l'un sur une parcelle communale, rue de la promenade, l'autre sur une parcelle privée, rue de la trahison. Force est de constater qu'il n'a pas été possible de réaliser des projets sur ces deux secteurs à cause d'une définition trop contraignante du règlement qui prévoyait 20 % de logements sociaux. Aucun bailleur jusqu'alors n'a souhaité porter un projet, évoquant qu'en milieu rural cet investissement n'était pas rentable !

Suite à l'étude réalisée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sur le gisement foncier de la commune, il a été acté que les aménagements de ces secteurs devraient être reconsidérés. C'est pour cette raison qu'il est proposé de prévoir une révision du plan local d'urbanisme de la commune. Cette révision

intégrera, outre les OAP, la modification de l'identification de certains secteurs. Le service urbanisme de la communauté de communes ainsi que la DDT et le CAUE seront consultés et nous accompagneront dans ces travaux.

Le conseil se prononce favorablement pour cette révision.

## **5) Informations**

### **AFM-Téléthon**

Monsieur Denis MARTINIE indique que la première réunion de préparation de l'AFM-Téléthon se tiendra mercredi 18 septembre 2024 dans la salle du Temps Libre. Cette 38<sup>e</sup> campagne est lancée sous le slogan « Tous Bâtisseurs d'Exploits ». Exceptionnellement, le Téléthon se tiendra les 29 et 30 novembre, pour laisser place à la cérémonie de réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

### **Ecole**

**Monsieur Jean-Marie HORRY** rappelle qu'une réunion s'est tenue à Ambazac le 13 mai 2024 avec les services de l'inspection académique, sous la présidence de monsieur le préfet de la Haute-Vienne.

Une étude prospective a été présentée : d'ici 2040, la part de la population de la Haute-Vienne de moins de 20 ans passerait de 21,6% à 18,7% et celle de 65 ans et plus de 25,5% à 32%.

Ce constat n'est pas propre au département mais traduit un vieillissement généralisé de la population en France.

Entre 2014 et 2023 les écoles publiques de la Haute-Vienne ont perdu 3.078 élèves.

Il est noté également que si le nombre d'élèves par enseignant a diminué, « la gestion » des enfants est de plus en plus difficile.

Par ailleurs, il est souligné les difficultés de prise en charge des écoliers en situation de handicap. et le manque de personnel pour les accompagner.

Pour la rentrée du 2 septembre 2024, l'école de La Jonchère-Saint-Maurice avait sollicité 82 heures d'accompagnants (A.E.S.H) mais n'a obtenu que 40 heures.

Sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ces accompagnants ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, dans la mesure du possible.

Il est précisé également que durant les vacances scolaires de petits travaux ont été réalisés à l'école à la satisfaction de l'équipe pédagogique.

L'effectif pour l'année scolaire 2024-2025 est de 109 élèves. (12 nouvelles inscriptions ont été enregistrées).

La répartition par niveau est la suivante :

<b>Effectif par niveau</b>	<b>Effectif par classe</b>	<b>Enseignant (e)</b>
TPS : 1 PS : 10 MS : 15	<b>26</b>	Madame Anne-Marie GIROUX
GS : 9 CP : 9	<b>18</b>	Madame Peggy BARIAT Madame Marion JEANNINGROS
CP : 8 CE1 : 12	<b>20</b>	Madame Marion FORGERON
CE2 : 9 CM1 : 13	<b>22</b>	Madame Nadège BAISNÉE
CM1 : 6 CM2 : 17	<b>23</b>	Monsieur Denis MARTINIE (Directeur)  Sa décharge d'enseignement est assurée par Madame Marion JEANNINGROS

12 élèves de la commune des Billanges et 18 de celle de Saint-Léger-la-Montagne vont suivre leur scolarité à l'école de La Jonchère-Saint-Maurice qui est leur école de rattachement.

En outre, 10 élèves domiciliés à Jabreilles, 5 à Ambazac, 3 à Saint-Sulpice-Laurière, 3 à Saint-Goussaud, 1 à Saint-Laurent-les-Eglises et 1 à Laurière sont également inscrits à l'école de La Jonchère-Saint-Maurice.

Au vu des effectifs, il est constaté que 17 élèves de CM2 vont quitter l'école de La Jonchère-Saint-Maurice en juillet 2025 et 19 en juillet 2026.

Il y a lieu de s'interroger si les nouvelles inscriptions combleront ces départs et permettront de maintenir les 5 classes comme actuellement.

Monsieur Denis MARTINIE informe les élus que le projet d'école va être évalué de janvier à juin.

### **Plan d'eau**

Monsieur le maire indique que les travaux ont pu démarrer début juillet ; ils ont été interrompus suite aux congés annuels de l'entreprise TALLET, en charge de leur réalisation, et vont reprendre le lundi 2 septembre 2024.

Une remise en eau est prévue courant octobre.

Le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne et la fédération de pêche doivent se concerter pour finaliser son aménagement.

## Travaux rue du Caïffa

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Caïffa vont reprendre le lundi 2 septembre 2024.

### Aménagement de l'avenue de la gare

Comme prévu, les travaux de sécurisation, sur cette avenue doivent être réalisés dans les prochaines semaines, l'entreprise ZEBRA CONCEPT est en charge de leur réalisation.

#### 6) Questions diverses

Madame Adeline CLÉDAT souhaite avoir des informations sur trois points précis :

Si la signalisation du parking de l'arboretum est désormais parfaite, il lui semble toutefois nécessaire que les « dos d'âne », placés sur son cheminement pour assurer l'écoulement des eaux, soient indiqués afin d'avertir les automobilistes.

En outre, elle souligne qu'il serait opportun que des toilettes sèches soient installées à proximité.

Monsieur le maire indique qu'il fera remonter ces remarques à l'ONF, propriétaire de ces terrains.

Elle note également que les cimetières communaux sont dans un état d'entretien qui laisse à désirer ; elle demande si la commune ne pourrait pas s'inspirer des travaux qui ont été réalisés dans le cimetière de Vielleville-Mourioux où les « cailloux ont été retirés pour laisser la place à un engazonnement.

Monsieur le maire fait observer que le personnel technique de la commune n'est pas en capacité d'en assurer le parfait entretien, comme auparavant.

L'impossibilité d'utiliser depuis quelques années des produits phytosanitaires dans les cimetières est une des raisons qui a conduit à cet état de fait.

La commune a réfléchi, elle aussi, à la possibilité d'une végétalisation et va entreprendre des démarches pour en chiffrer le coût et si cela est possible de l'inscrire au prochain budget.

Elle souhaite aussi connaître si la coiffeuse va reprendre son activité rapidement ; il est indiqué que la commune est très investie sur ce dossier et s'attache à une reprise rapide par l'ancienne salariée du salon. Tout est mis en œuvre pour la faciliter dans sa démarche.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Gérard Dumont

Le Maire

Jean-Marie Horry